

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 11 décembre 2024

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE
Madame Bérandère MAHAUDEN à madame Dorothée BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

Absents : Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

Secrétaire de séance : Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

Délibération n°114/141 – 12/2024

Objet de la délibération : Budget communal – Journées du Patrimoine 2024 – Association Rotary Club d'Estaires La Gorgue – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;
Vu l'instruction budgétaire M57 ;
Vu le budget primitif 2024 ;
Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Rotary Club d'Estaires La Gorgue ;

Exposé des motifs :

A l'occasion des journées du Patrimoine qui se sont déroulées samedi 28 septembre et dimanche 29 septembre au parc Watine, l'association Rotary Club d'Estaires La Gorgue a pris en charge la buvette et la restauration des bénévoles des associations Porteurs de Jehan et de Mémoire d'Estaires et a ainsi participé au bon déroulement de ces journées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à la majorité** avec **23 voix « POUR », 4 « ABSTENTION »** (Michaël PARENT, Véronique VANMEENEN, Jimmy MASSON, Isabelle LEMAIRE OREC) :

- **d'attribuer** une subvention exceptionnelle de 142 euros à l'association Rotary Club d'Estaires La Gorgue ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

DATE DE
CONVOCAATION

05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION

17 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

Objet : Budget communal – Journées du Patrimoine 2024 – Association Rotary Club d'Estaires La Gorgue – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Objet de la délibération : Budget communal – Journées du Patrimoine 2024 – Association Rotary Club d'Estaires La Gorgue – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17.12.2024

Publié ou notifié le 17.12.2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

